

**Mesdames et Messieurs les
Parlementaires Bretons de la Majorité**

Redon, le 2 mai 2016

Réf : 4904

Objet : Suite à entretien avec des ex salariés Nutréa –Triskalia victimes des pesticides

Cher(e)s collègues,

Le 18 mars dernier j'ai reçu à leur demande une délégation du Collectif de Soutien aux ex salariés de NUTREA-TRISKALIA intoxiqués par les pesticides. Cette délégation était conduite par Michel BESNARD et Jean-Claude COGREL qui représentent ce collectif en Ille et vilaine et dans le Pays de REDON.

Laurent GUILLOU et Pascal BRIGANT, ex salariés de NUTREA-TRISKALIA de PLOUISY, ainsi que Jean Claude CHEVREL, ancien technicien semences chez CORALIS à CESSON –SEVIGNE, les accompagnaient. Deux éléments m'ont particulièrement marqué au cours de cet entretien. Les symptômes et la souffrance de ces personnes victimes d'intoxication par les pesticides sont une réalité qui ne peut laisser indifférent. Leur situation économique et sociale est également désastreuse.

Il est également particulièrement difficile de faire reconnaître le lien de causalité entre la maladie et l'exposition aux pesticides. Cela pénalise fortement les victimes car le caractère professionnel de leur maladie n'étant pas reconnu, ils ne peuvent bénéficier de la juste indemnisation de leur préjudice par la Mutualité Sociale Agricole ou par l'employeur quand sa responsabilité est engagée. La presse nous relate également le combat juridique difficile d'agriculteurs qui ont entrepris des procédures contre des firmes pour faire reconnaître des intoxications.

Les ex-salariés de NUTREA-TRISKALIA ont exprimé beaucoup d'amertume. Ils ont exercé leur profession avec beaucoup d'engagement pour leur entreprise qui a changé de personnalité juridique suite aux difficultés du groupe coopératif UNICOPA. Ils avaient espéré une indemnisation amiable et la reconnaissance du caractère professionnel de leur maladie.

Les promesses faites n'ayant pas été honorées ils ont déposé une plainte contre X en mai 2010. Leur ex employeur, NUTREA-TRISKALIA, a été condamné le 11 septembre 2014 pour « *faute inexcusable de l'employeur* » par le Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale.

Je pense que cette situation doit nous amener à mettre de la clarté dans des dossiers de cette nature et à rester très vigilants pour éviter la répétition de tels évènements.

Dans l'attente d'une occasion pour échanger sur ce sujet, je vous prie de croire, cher(e)s collègues, à l'expression de mes salutations les plus cordiales.

Jean-René MARSAC

